Retrouver la nouvelle composition des C.L.E. des S.A.G.E. de l'Orne et de la Seulles à l'intérieur de cette lettre.

N°10 / MARS 2009

la lettre des S.A.G.E

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

S.A.G.E. ORNE AMONT - S.A.G.E. ORNE MOYENNE - S.A.G.E. ORNE AVAL-SEULLES

QUELQUES DATES

1962 : Naissance de la P.A.C. pour relancer l'agriculture et stabiliser les marchés en primant la production agricole.

1985 : 1ères mesures agri-environnementales dans un contexte de réduction des excédents agricoles.

1991 : Directive nitrates : délimitation et réglementation de zones sensibles à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

1992 : 1ère réforme de la P.A.C., le poids relatif de l'environnement s'accroît, les mesures agri-environnementales se développent.

2003 : 2ème réforme de la P.A.C. les primes agricoles ne sont plus totalement dépendantes de la production. La préservation de l'environnement devient incontournable et une condition à l'attribution des primes.

2008 : Entre une P.A.C. dotée d'outils de régulation et les lois du marché, l'Europe doit effectuer un bilan de sa P.A.C. en vue d'adapter le programme prévu jusqu'en 2013.

A l'initiative de Monsieur Barnier, Annecy a vue se réunir pour la 1ère fois en septembre, les ministre européens de l'agriculture pour en débattre.

Entre productivité et environnement : Les nouveaux défis de l'agriculture

Au cours des ans, l'agriculture a entretenu avec l'environnement des relations particulières, structurant les paysages en fonction des besoins techniques et des enjeux économiques.

Son développement après la seconde guerre mondiale, encouragé par la **P**olitique **A**gricole **C**ommune (P.A.C.) a fait de la France la première productrice européenne et la 2ème exportatrice mondiale de produits agricoles.

S'appuyant sur la mécanisation, les engrais et les produits phytosanitaires, les ateliers de production se sont spécialisés, entraînant une intensification de la production, un agrandissement des structures et des surfaces cultivées, au détriment des haies, des zones humides, de la biodiversité et de la ressource en eau.

La fin des années 80 a vu se développer de nombreuses démarches environnementales visant à réduire l'impact négatif de certaines pratiques agricoles sur l'environnement : raisonnement de la fertilisation et des traitements phytosanitaires, extensification des élevages, valorisation des prairies et des haies, reconversion à l'agriculture biologique.

Pour autant, la pollution diffuse agricole de la ressource en eau reste aujourd'hui un risque et une réalité incontestable, d'autant que l'agriculture occupe près de 60% du territoire.

En ce début de XXIème siècle, où l'eau, la biodiversité et la sécurité alimentaire sont au centre des débats nationaux, européens et mondiaux, les agriculteurs sont confrontés à de nouveaux défis difficiles à concilier entre eux : cultiver des produits alimentaires et non alimentaires (lin, chanvre, agro-carburants), préserver la biodiversité et la ressource en eau, participer au développement économique des territoires ruraux, tout en accroissant leur compétitivité dans le cadre de la libéralisation des échanges.

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BASSIN DE L'ORNE
La gestion concertée de l'eau

© Chambre d'agriculture de l'Orne

SOMMAIRE

L'AGRICULTURE, LES NOUVEAUX DÉFIS
L'agriculture sur les bassins de l'orne et de la Seulles / p2
Lutte contre la pollution agricole : quels outils ? / p3
Agence de l'eau et agriculture / p4
S.A.G.E Orne amont / p5
S.A.G.E Orne moyenne / p7
S.A.G.E. Orne aval-Seulles / p9

© IIBO-SAGE Orne amont

L'agriculture sur les bassins de l'Orne et de la Seulles

© IIBD-SAGE Orne amont

En 2000, on recensait sur les bassins de l'Orne et de la Seulles 8 080 exploitations agricoles dont 2 780 sur le S.A.G.E. Orne amont, 3 000 sur le S.A.G.E. Orne moyenne et 2 300 sur le S.A.G.E. Orne aval-Seulles.
Pays d'élevage et de cultures, cultivant près de 77% de sa surface, la Basse-Normandie est une des régions les plus agricoles de France. Cependant, la répartition des différents types de production reste très hétérogène d'un département à l'autre et entre les territoires des 3 S.A.G.E. de l'Orne.

L'AGRICULTURE «CONVENTIONNELLE »

Des exploitations principalement orientées vers l'élevage

A l'image du reste de la Basse-Normandie, l'élevage sur les territoires des 3 S.A.G.E., est prioritairement tourné vers la production des bovins (lait et viande), mais le cheval tend à s'affirmer au fil des ans. Les autres productions animales semblent se stabiliser voire régresser (cas des élevages ovins). Ces exploitations sont surtout nombreuses dans les zones bocagères, correspondant aux têtes de bassin du territoire Orne amont, à la majorité du territoire Orne moyenne et aux têtes de bassin de la Seulles, de l'Odon et de la Laize sur le territoire Orne aval-Seulles.

Des zones où dominent les cultures

L'Orne et le Calvados se caractérisent par des zones de grandes cultures localisées dans les plaines, qui suivent les axes Caen-Falaise, Argentan-Sées et Sées Alençon. Les cultures dominantes sont les céréales (20% de la **S**urface **A**gricole **U**tile (S.A.U.)) et plus particulièrement le blé (73% des surfaces en céréales). Ces zones sont caractéristiques de la partie amont et aval du bassin de l'Orne et du bassin de la Seulles.
Pour autant, sur l'ensemble du territoire, on constate depuis les années 80, une augmentation des terres labourables au détriment des **S**urface **T**oujours en **H**erbe (S.T.H.), même dans les zones d'élevage. Ceci s'explique pour partie par l'utilisation du maïs fourrager dans l'alimentation du bétail et par une spécialisation « culture » des exploitations de plaine.

Des prairies qui résistent

Les S.T.H. en régression depuis les années 80, semblent s'être stabilisées, occupant aujourd'hui 51% de la S.A.U. régionale contre 34% au niveau national. Supérieures à 50% sur la partie amont de l'Orne, elles diminuent au fil de l'eau, pour ne plus atteindre que 25% en moyenne dans sa partie aval, 30% sur le bassin de la Seulles et 32% sur les bassins côtiers. Elles sont plus importantes dans les zones d'élevage, car l'herbe est valorisée par le bétail et très faible dans les zones périurbaines en raison de la forte présence des cultures et de la faible part de la S.A.U.

Des exploitations professionnelles de plus en plus grandes

La diminution du nombre d'exploitation a entraîné un agrandissement des structures notamment professionnelles, dont la taille moyenne est de 75 ha en Basse-Normandie. Les exploitations du bassin de l'Orne ne font pas exception, surtout dans les zones de cultures intensives. Dans les zones bocagères, la majorité des exploitations reste inférieure à 70 ha.

Un équilibre à maintenir

Le développement urbain entraîne une régression des surfaces agricoles et le plus souvent des surfaces cultivées. Ce phénomène menace l'équilibre économique de l'agriculture. Il convient donc d'intégrer l'espace agricole dans les politiques de développement du territoire, afin de lui garder toute sa place. Dans cet esprit le Conseil Général du Calvados a validé en 2006 un « plan agricole et rural » en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados, dont l'objectif est de maintenir et favoriser une agriculture dynamique respectueuse de l'environnement, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique régionale compte 463 exploitations, soit 29 270 ha de S.A.U. ce qui équivaut à 1.9% de la S.A.U. totale.
L'orientation technico-économique des exploitations biologiques, reste à l'image de l'agriculture « traditionnelle », principalement axée sur l'élevage bovin suivi des céréales.
Avec 14% de l'effectif national, la Basse-Normandie est la 3ème région productrice de lait biologique.
Proposée comme une des solutions pour protéger la ressource en eau, l'Agence de l'eau Seine Normandie a signé avec le Groupe Régional d'Agriculture Biologie une convention d'animation pour promouvoir ce type d'agriculture sur des bassins d'alimentation de captage prioritaire, au regard de leur dégradation et de leur usage pour l'eau potable.

Quelques chiffres

Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, 2008
www.cra-normandie.fr/agriscopie/

L'agriculture bas-Normande c'est ...
39 800 exploitations
1 390 000 ha de S.A.U. soit 46% du territoire bas-normand
7,1 % de l'emploi total régional

Les exploitations professionnelles agricoles c'est...
53 % de bovins lait
11 % de grandes cultures
10 % de bovins viandes
10 % de cultures et d'élevage
8 % d'élevage autre que bovins
6 % d'orientations autres
2 % de maraîchage et d'horticulture

Lutte contre la pollution agricole : quels outils ?

© N.Dubreuil

Le paysage

Les haies, les bosquets et les talus, sont autant d'éléments du paysage au service de la lutte contre l'érosion et la pollution diffuse agricole.

Longtemps considérés comme incompatibles avec l'agriculture productiviste et non rentable économiquement, les haies, talus et bosquets ont été progressivement supprimés des paysages agricoles, notamment dans les zones de grandes cultures. Pourtant au-delà du paysage, leur utilité en matière de lutte contre l'érosion et la pollution diffuse n'est plus à démontrer.

Recouvert d'une végétation pérenne à fort développement racinaire, ces éléments structurants du paysage permettent de rediriger les écoulements limitant les phénomènes d'érosion (haies et talus) et favorisant l'infiltration de l'eau au détriment du ruissellement.

Le maintien et l'amélioration du maillage bocagé, des haies des fossés et des talus contribuent à la préservation de la ressource en eau.

Les prairies

Source : J.M Leveau Chambre d'agriculture de l'Orne.

Les prairies sont de précieuses alliées dans la lutte contre les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires

Comme les haies, les prairies favorisent l'infiltration et donc protègent de l'érosion.

Caractérisées aussi par leur richesse en humus et en résidus végétaux, elles fixent les matières actives des produits phytosanitaires qui sont ensuite dégradées par la flore microbienne, importante et variée dans les sols sous prairies.

La prairie est aussi un véritable piège à nitrates, car les graminées qui la composent ont une forte capacité d'absorption de l'azote pouvant aller jusqu'à 30 unités d'azote/kg de matière sèche.

Le rôle épurateur des prairies est fortement dépendant de la bonne gestion de celles-ci et notamment d'une conduite extensive de l'élevage.

Les bandes enherbées et les couverts hivernaux

La productivité des zones de grandes cultures a eu pour conséquence la régression, voire parfois la disparition des zones tampons que constituaient les éléments structurants du paysage ainsi que des prairies.

Ces zones présentent donc un risque important de pollution de la ressource en eau. Pour y remédier, il est nécessaire de recréer des zones tampons permettant de concilier économie agricole et protection de l'environnement.

LES BANDES ENHERBÉES

Judicieusement localisées au bord des cours d'eau, en bas de pente, en fond ou en travers de talweg, la mise en place de bandes enherbées joue, dans une moindre mesure, le rôle épurateur des praires et limite l'érosion. Leur largeur varie entre 5 et 10 mètres, parfois plus en fonction du contexte et des pratiques agricoles. Pour bien jouer leur rôle, ces bandes doivent être entretenues, sans pour autant faire l'objet de fertilisation ou de traitement phytosanitaire quelconque. La **P**olitique **A**gricole **C**ommune (P.A.C.) impose aux agriculteurs depuis 2007, la réalisation de bandes enherbées (5 m minimum) sur une surface équivalente à au moins 3% de leur S.C.O.P.(**S**urface en **C**éréales, **O**léogineux et **P**rotéagineux) et localisées prioritairement le long des cours d'eau.

LES COUVERTS HIVERNAUX

Ces couverts ont pour objectif d'éviter un sol nu entre deux cultures, surtout en période hivernale. Véritables pièges à nitrates, ils évitent les fuites d'azote dans le sol, dans l'eau, et limite l'érosion. En couvrant le sol, ils empêchent le développement des adventices (mauvaises herbes pour l'agriculture). Afin d'assurer leur rôle vis-à-vis de la protection de la ressource en eau, ces couverts doivent être bien implantés pour une bonne couverture du sol et faire l'objet d'une destruction mécanique.

Ils seront imposés par la loi, dans des zones vulnérables à la pollution par les nitrates et stratégiques pour l'eau potable, telles que l'amont des bassins d'alimentation de captages jugés prioritaires.

Une évolution réglementaire est à prévoir prochainement dans le cadre du 4ème programme de la Directive Nitrates.

© CPIE des Collines Normandes - Bandes enherbées

Mais aussi...

Mesures phares dans la lutte contre la pollution diffuse agricole par les nitrates notamment en zone vulnérable, les 2 **P**rogrammes de **M**aîtrise des **P**ollutions d'**O**rigine **A**gricole (P.M.P.O.A. I 1994-2001/ P.M.P.O.A. II 2002-2007) ont engagé 841 exploitations sur les bassins de l'Orne et de la Seulles, soit environ 45% des **U**nités **G**ros **B**étail (U.G.B.) potentielles recensées en 2000 (source : **A**gence de l'**E**au **S**eine-**N**ormandie 2007).

Ces programmes ont permis d'améliorer les conditions et les capacités de stockage des effluents d'élevage et les pratiques de fertilisation azotée.

Agence de l'eau et agriculture

Dans le cadre de son 9ème programme en cohérence avec le projet de S.D.A.G.E., l'Agence de l'eau soutient le développement des bonnes pratiques agricoles en vue de préserver la qualité de la ressource en eau.
Par ailleurs, au 1er janvier 2008, dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le système des redevances perçues par les agences de l'eau a changé, en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

LES REDEVANCES

La redevance pour prélèvement

Elle concerne les agriculteurs dont l'activité entraîne un prélèvement d'eau souterraine ou superficielle (irrigation, élevage). Elle est fonction du volume prélevé, du type et de la rareté de la ressource mobilisée.

La redevance pour pollution de l'eau par les activités d'élevage

Cette redevance vise à favoriser l'élevage extensif afin de réduire les pollutions liées aux effluents d'élevage. Elle concerne les élevages de plus de 90 **U**nité **G**ros **B**étail (U.G.B.) et dont le chargement est supérieur à 1,4 U.G.B./ha de S.A.U. (**S**urface **A**gricole **U**tile).

La redevance pour pollution diffuse

Elle a pour objectif de réduire l'utilisation de produits phytosanitaire. Elle tient compte de la toxicité, la dangerosité pour l'environnement des substances qu'ils contiennent et est calculée en fonction de la quantité de produits utilisés. Cette redevance est payée par les distributeurs agréés et répercutée sur la facture.

LES ACTIONS SOUTENUES

En matière de lutte contre les pollutions diffuses agricoles, ces actions concernent :

- L'information et la formation des acteurs de l'économie agricole ;
- L'acquisition de référence et le développement de techniques innovantes et de systèmes d'exploitation respectueux de la ressource en eau ;
- Et sur des zones d'actions prioritaires (zone humides, bassin d'alimentation de captage d'eau potable, zone littorale conchylicole) :
- L'animation, les études préalables à la définition d'un programme d'actions et la mise en œuvre des actions elles-mêmes.
- Dès lors que cela peut conduire à apporter des aides individuelles, ces actions doivent s'inscrire dans le cadre du **P**rogramme de **D**éveloppement **R**ural Hexagonal (P.D.R.H.) élaboré pour la période allant de 2007 à 2013 et soutenu par l'Union européenne. Ce programme permet le financement d'actions telles que les **M**esures **A**gri-**E**nvironnementales (M.A.E), dont font partie les aides à la conversion à l'agriculture biologique et les **S**ystèmes **F**ourrager **E**conome en **I**ntrant (S.F.E.I.).

Soyez informés

L'Institution Interdépartementale tient à votre disposition des panneaux d'exposition sur les S.A.G.E. de l'Orne afin de communiquer sur la démarche du S.A.G.E.

© IIBO-SAGE Orne amont

Vous pouvez les visualiser sur le site internet des S.A.G.E de l'Orne et de la Seulles **www.sage-orne-seulles.fr** rubrique **« documents en ligne ».**

Pour plus de renseignements sur les conditions de prêt, n'hésitez pas à nous contacter :

Caen : 02.31.57.15.76

Argentan : 02.33.35.61.45

N'OUBLIEZ PAS NOTRE SITE INTERNET

sur lequel vous retrouverez toute l'actualité des S.A..G.E. de l'Orne et de la Seulles. Vous pourrez y consulter les documents validés par les Commissions Locales de l'Eau, les « Lettres des S.A.G.E. » déjà parues, ...

www.sage-orne-seulles.fr

→ **Nous contacter :**
23, boulevard Bertrand, 14035 CAEN cedex
Téléphone : 02 31 57 15 76
Messagerie : sage.orne@cg14.fr

Directeur de publication : Paul Chandelier
Conception graphique : APRIM
Rédaction : Marion VÉCRIN
Impression : Imprimerie Graph 2000 Argentan
Tirage : 1800 exemplaires
Dépôt légal : 2ème trimestre 2003,
n° ISSN 1766-6384

S.A.G.E. ORNE AMONT

Des acteurs économiques incontournables

© Mairie d'Argentan

Au centre de nombreux débats nationaux et internationaux l'agriculture constitue un enjeu économique fort de nos territoires ruraux.
A l'agriculture productiviste, s'oppose désormais la préservation de l'environnement et de la ressource en eau. De nombreux outils réglementaires pour préserver les ressources naturelles ont été mis en place : implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, bonnes pratiques agricoles et environnementales,...
Sur le territoire du S.A.G.E. Orne amont les agriculteurs sont des acteurs économiques et paysagers incontournables. Cette lettre vous montrera dans quelles mesures, les agriculteurs sont aussi capables de s'investir, d'adapter et de valoriser leurs outils de travail afin de limiter les pollutions. La pollution de l'eau par les nitrates et les pesticides est une réalité mais peut-être pas une fatalité.

Pierre PAVIS, *Président de la C.L.E. Orne amont*

SAGE - ORNE AMONT
La gestion concertée de l'eau

Le saviez-vous ?

Trop souvent considérées comme une contrainte pour l'agriculture et donc trop souvent supprimées, les zones humides s'avèrent être un réel atout dans la lutte contre les nitrates. En effet les bactéries qui s'y développent, transforment les nitrates (NO_3) en azote gazeux (N_2) et donc limitent la contamination des sols et de la ressource en eau.

Par ailleurs, reconnues pour leur biodiversité, les zones humides sont au centre des législations européennes et nationales afin de les protéger.

Vous pouvez consulter l'atlas des zones humides de Basse-Normandie sur :

www.basse-normandie-environnement.gouv.fr

S.I.A.E.P.[1] de Sées : quand agriculteurs et élus conjuguent leurs efforts

L'alimentation en eau potable de la ville de Sées et des communes alentours est assurée par 3 captages d'eau souterraine situés au sein d'un bassin d'alimentation d'environ 800 ha essentiellement couvert de parcelles agricoles dont 90% sont des terres labourables.

En 1999, constatant une forte augmentation des teneurs en nitrates, et la présence de désétylatrazine molécule de dégradation de l'atrazine (désherbant utilisé sur le maïs), le S.I.A.E.P. de Sées et le S.D.E. de l'Orne[2], font réaliser un diagnostic de territoire par la Chambre d'agriculture. Il s'agit d'identifier sur ce bassin : les pratiques en matière de rotation culturale, de fertilisation et de traitements phytosanitaires, le taux de couverture hivernale des sols. Ceci permettra de comprendre les facteurs responsables de ces pollutions en vue de mettre en place un programme d'actions.

Engagées en 2001, en concertation avec les agriculteurs, les actions visaient à réduire les apports en azote, supprimer les dépôts de fumier sur les parcelles à risque, remplacer l'atrazine par d'autre produits phytosanitaires moins polluants et implanter des cultures intermédiaires pièges à nitrates avant les cultures de printemps.

Tous les agriculteurs exploitants sur le secteur n'ont pas mis en œuvre l'ensemble des actions. Pour autant, le bilan réalisé en 2006 par la Chambre d'agriculture montre une meilleure prise en compte des pratiques de fertilisation et une meilleure valorisation des engrais de ferme ; une diminution de plus de 50% des sols nus en hiver (35% en 1999 contre 15% en 2006) et une meilleure utilisation des produits phytosanitaires.

Ce constat est d'autant plus encourageant que les teneurs en nitrates, bien qu'encore élevées, semblent régresser depuis la mise en place de ce programme (Cf. courbe ci-dessous).

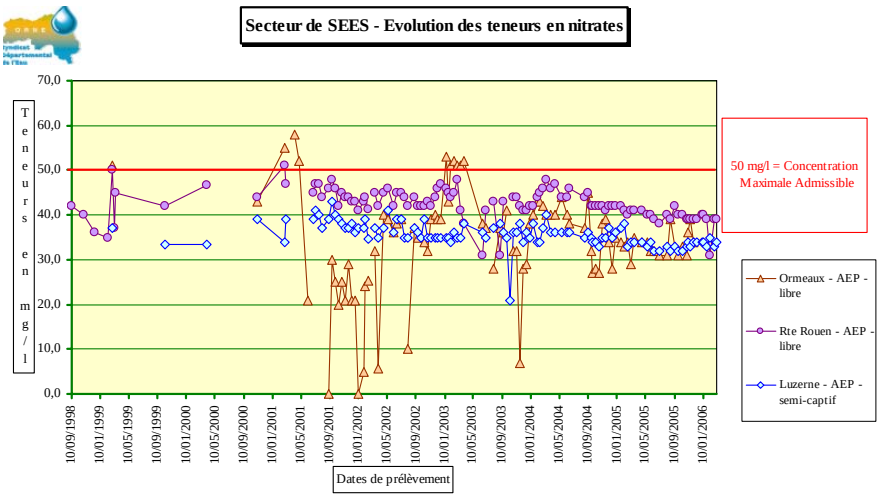

Par ailleurs, bien qu'encore présent en nappe profonde en raison de la lenteur des flux, le déséthylatrazine a presque disparu de la partie haute de la nappe. Ceci s'explique par les actions menées et le fait que l'utilisation de l'atrazine est interdite depuis 2003.

Aujourd'hui, dans une logique de cohérence, la nouvelle municipalité s'engage sur des actions préventives visant à la meilleure utilisation voire la suppression des pesticides pour l'entretien des espaces verts.

(1) **S**yndicat d'**A**limentation en **E**au **P**otable
(2) **S**yndicat **D**épartemental de l'**E**au

S.A.G.E. ORNE AMONT

© A.E.S.N. & Getty Images

Du changement dans l'utilisation des produits phytosanitaires

Montrés du doigt pour leurs impacts sur les milieux, l'environnement et la santé humaine, les produits phytosanitaires font l'objet d'une réglementation de plus en plus sévère. De nombreux produits et de nombreuses molécules sont désormais interdits en fonction de leur dangerosité, de leur toxicité et du risque cancérogène qu'ils représentent tant pour leur utilisateur que pour les consommateurs au bout de la chaîne de production.

L'arrêté du 12 septembre 2006

Cet arrêté relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires réglemente leurs conditions d'utilisation.
Il redéfinit les conditions d'utilisation de ces produits afin de limiter les risques de pollution par entraînement hors de la zone traitée, lors du remplissage ou de la vidange des appareils de traitement et lors de l'élimination des emballages.
Il impose par ailleurs la délimitation de zones non traitées à proximité des points d'eau, sous forme de bandes enherbées de 5, 10, 20, 50, voire 100 mètres en fonction des produits.
La largeur minimum de ces bandes doit figurer sur les étiquettes des produits.

ECOPHYTO 2018

A l'issue du Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée à réduire son utilisation de produits phytosanitaires.

Le 10 septembre 2008, M. Barnier a présenté en conseil des ministres un plan d'actions visant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Ce plan s'articule autour de 2 objectifs principaux :

* La suppression progressive de 53 molécules les plus dangereuses, dont 30 d'ici la fin de l'année 2008.
* La réduction de 50% de l'usage des pesticides d'ici 10 ans.

Au-delà de l'agriculture, ce plan vise aussi à réduire l'utilisation de ces produits dans les zones non agricoles, encourageant notamment les collectivités à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Pour en savoir plus : http://agriculture.gouv.fr

ACTEURS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La F.D.C.U.M.A.

Les **C**oopératives d'**U**tilisation de **M**atériel **A**gricole (C.U.M.A) ont pour vocation la mise à disposition des moyens nécessaires à leurs sociétaires pour leurs exploitations. Il s'agit de raisonner, organiser le travail agricole et d'agir à plusieurs en mettant en commun la mécanisation.

Compte tenu des enjeux environnementaux auxquels doivent répondre les agriculteurs, la **F**édération **D**épartementale des C.U.M.A. de l'Orne (F.D.C.U.M.A.), relayée par les C.U.M.A., s'est engagée dans la mise en place d'actions en matière d'environnement.

La lutte contre l'érosion :

Par ses conseils, elle incite à la mise en place de couverts végétaux, au maintien et l'entretien des haies qui retrouvent un débouché économique au travers de la filière « bois-énergie ».

La protection de la ressource en eau :

Elle sensibilise et forme ses sociétaires aux bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires.

Elle conseille sur les matériels de désherbage mécanique.

Elle participe aussi à la mise en place d'actions territoriales de protection de la ressource en eau : cas du contrat rural sur la Rouvre sur le territoire du S.A.G.E. Orne moyenne.

© F.D.C.U.M.A. de l'Orne - désherbineuse

DU COTE DU S.A.G.E. ORNE AMONT

Journées découvertes

Eau potable et assainissement

Le 21 octobre 2008, les C.L.E. des S.A.G.E. de l'Orne se sont retrouvées autour des problématiques eau potable et assainissement sur le territoire du S.A.G.E. Orne amont, à Sées (Cf. article en page 1 de ce feuillet).

Une nouvelle C.L.E. et de nouvelles échéances

La C.L.E. s'est réunie le 6 novembre 2008

Cette réunion a été consacrée aux différentes élections et à la présentation du S.D.A.G.E.
Président de la C.L.E. : Monsieur Pierre PAVIS
Vice-présidents : Messieurs Jacques MARTINEAU et Marc RICHARD
Représentants de la C.L.E. au Comité inter S.A.G.E. : Messieurs Pierre PAVIS, Christian MADELAINE et Jacques MARTINEAU
Le travail d'élaboration du S.A.G.E. continue en vue de valider l'état des lieux et le diagnostic en 2009.

Rédaction de ce Feuillet : Marion Vécrin

S.A.G.E. ORNE MOYENNE

« Soutenir les systèmes fragiles qui contribuent à la protection de l'eau »

©Conseil Général du Calvados

Qualité de l'eau, des produits, du paysage, fixation du carbone, économe en énergie et en pesticides, la liste des atouts des systèmes agricoles herbagers qui caractérisent si bien notre territoire est longue. Maintenir des prairies permanentes conduites de façon extensive est une des solutions pour ne pas dégrader nos ressources en eau. Mais ces systèmes d'élevage sont fragiles face à l'attractivité économique des cultures intensives.
Nous devons nous interroger sur les moyens de valoriser ces pratiques agricoles économiquement plus difficiles et être à l'écoute des acteurs locaux qui s'emploient à les promouvoir. Leurs travaux fournissent des éléments crédibles pour l'élaboration du schéma.
Plus qu'une vision conservatrice, c'est une volonté d'affronter les enjeux socio économiques de notre territoire rural qui anime ce nouveau feuillet «Orne moyenne » de cette 10ème lettre.

Pascal ALLIZARD,
Président de la C.L.E. Orne moyenne

SAGE - ORNE MOYENNE
La gestion concertée de l'eau

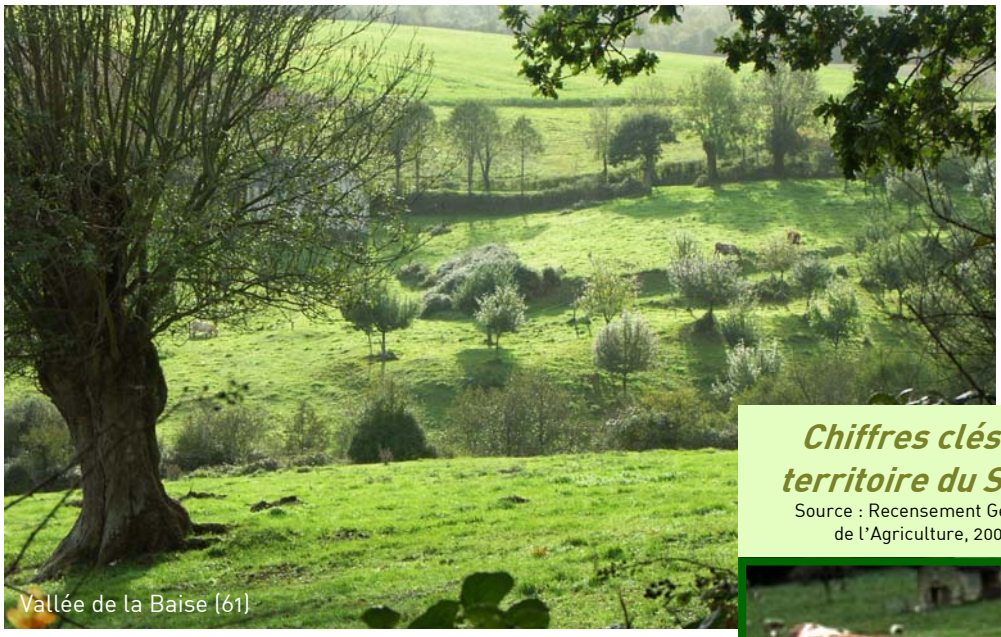

Vallée de la Baise (61)

© JOLIMAITRE J.F

La prairie permanente au service de l'eau

L'espace rural du territoire du SAGE Orne moyenne est dominé par une activité d'élevage bovin qui repose sur des exploitations de taille moyenne : ces caractéristiques socio économiques sont un atout pour la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

L'élevage s'est historiquement développé sur les territoires difficiles à cultiver ou peu fertiles ; il a structuré une activité économique rurale source d'emplois, de revenus et de vie sociale dans des territoires faiblement peuplés : derrière un paysage bocager salutaire pour la qualité de l'eau, se cache une activité qui non seulement nourrit, mais aussi façonne la culture locale et positionne les éleveurs au rang d'acteurs de l'aménagement du territoire.
A l'échelle du bassin de l'Orne, les plus faibles concentrations en nitrates dans les rivières s'observent sur le territoire du SAGE Orne moyenne où les prairies (surfaces toujours en herbe) couvraient encore en 2000 prêt de 50% de la surface agricole utile. De l'élevage hors sol au tout herbe, les systèmes d'exploitation valorisent plus ou moins l'herbe. La prairie permanente est une occupation du sol qui présente de nombreux atouts, elle est à privilégier pour préserver la qualité de l'eau : elle n'est pourtant pas des mieux reconnues et soutenues par la politique agricole. Conditionné par une économie agricole mondiale, ce secteur d'activité change très vite de manière peu prévisible, ce qui rend difficile l'adaptation des politiques européenne, nationale et locale de contrôle et de soutien. Actuellement, l'importante hausse du prix des céréales et oléoprotégagineux et le développement des cultures énergétiques renforcent l'attractivité de systèmes intensifs plus rentables. Ce contexte met en question l'avenir des systèmes herbagers locaux moins compétitifs, au revenu moins sécurisé.
Comment promouvoir efficacement le maintien voire le renforcement d'un système agricole fragilisé mais néanmoins structurant la vie rurale et porteur d'intérêt général pour la gestion de l'eau ? Des pistes de réponses sont à trouver dans le retour d'expérience local.

Chiffres clés du territoire du SAGE

Source : Recensement Général de l'Agriculture, 2000

OCCUPATION DU SOL

- **Surface Agricole Utile (SAU)** *Superficie totale moins : bois, territoire non agricole, landes improductives, cours, bâtiments)* :
  126 760 hectares
- **Surfaces fourragères** *(Cultures fourragères et surfaces toujours en herbe)* :
  73% de la SAU
- **Surface toujours en herbe** *(Prairies naturelles, herbages, pâturages, parcours et landes productives)* :
  49 % de la SAU
- **Terres labourables** :
  47 % de la SAU
  dont 37% de céréales

EMPLOI LOCAL

- **7 % des emplois locaux sont des emplois agricoles**
- **Nombre de Chefs d'exploitations et co exploitants → 3570**
- **Nombre de membres de la famille actifs sur l'exploitation → 3 490**

S.A.G.E. ORNE MOYENNE

Quel avenir pour l'élevage dans le bocage ?

Métier difficile et moins attractif, Jean-Luc Delaunay, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Orne dans la Commission Locale de l'Eau nous confie son point de vue sur les enjeux de la filière.

© JF JOLIMAITRE

« L'élevage extensif a ses limites en terme d'économie : ceux qui ont tenté l'expérience du tout herbe réintroduisent souvent un peu de maïs dans leur assolement »

L'herbe, ça se cultive ! Les systèmes herbagers bénéficient d'une image favorable. Le consommateur tend à croire que l'herbe pousse toute seule. Mais la prairie, c'est aussi une culture qui demande un travail spécifique pour être plus rentable. Si vous prenez l'exemple de la haie lorsqu'elle est exploitée, elle nécessite pour fournir efficacement du bois de chauffage un mode de gestion et des essences adaptées. C'est exactement la même chose pour l'herbe : une prairie mal implantée en terme de variété risque de ne pas être appétissante. Il faut savoir la cultiver, la fertiliser quand c'est nécessaire et l'entretenir.

De multiples contraintes pour une activité moins attractive économiquement. L'avenir des élevages est conditionné par des contraintes économiques plus fortes que pour les systèmes céréaliers favorisés par la conjoncture actuelle. Tout agriculteur tient à maintenir son revenu, celui des éleveurs est moins sécurisé. Les exigences réglementaires sanitaires ou environnementales ont en plus tendance à mettre une pression excessive sur les élevages. Leur rentabilité intègre aussi un facteur qualité de vie : rapporté à l'heure de travail et au temps de présence, l'élevage est plus contraignant. Seuls les exploitants les plus motivés resteront en élevage dans ce contexte. Au-delà des problématiques de qualité d'eau, ces perspectives interrogent sur l'avenir de l'entretien de l'espace rural et notamment des secteurs moins productifs jusqu'alors utilisés pour le pâturage. On constate d'ores et déjà sur les bords de l'Orne et au niveau des coteaux difficiles des parcelles abandonnées en voie d'enfrichement.

Trouver des solutions sans figer le paysage. L'avenir du bocage sera conditionné par les choix de politique agricole européenne et d'accompagnement national. On ne peut répondre efficacement aux enjeux posés en privilégiant uniquement le développement de systèmes extensif ou biologique. Le recours à la réglementation et aux interdictions, souvent mobilisées pour régler les problématiques environnementales en agriculture, ne solutionne rien s'il ne compense pas la perte de revenu de l'exploitant. L'effet de serre génère des enjeux environnementaux et pourtant, on ne nous interdit pas de rouler en voiture ! Il faut accentuer la recherche et le développement pour trouver des solutions techniques conciliant environnement et économie, cela pour tous les systèmes.

C'est l'expérience qui parle

© IBIO

Christophe Aucherie, éleveur à Bellou-en-Houlme, a engagé en 2008 une mesure agro-environnementale encourageant les systèmes fourragers économes en intrants. Son revenu provient principalement de la production laitière (quota de 310 000 litres, 150 bêtes dont 45 vaches Holstein et 25 bœufs vendus par an). 92 hectares (ha) de son exploitation comptaient initialement 18 ha de maïs, 12 de blé, 5 de gel, le reste étant en herbe. Ayant déjà converti 12 ha de cultures en herbe , il compte ramener sa surface de maïs à 15 ha au profit d'un système herbager plus extensif.

Pourquoi avoir fait le choix de renforcer la part de l'herbe dans votre système ?

A l'origine, c'est une question de goût : je préfère les animaux aux cultures. Je voulais simplifier au maximum la gestion des champs, étaler le travail et limiter les pics d'activité. J'ai choisi de produire moins, mais en économisant sur les charges : moins d'engrais, de produits phytosanitaires, de fuel, plus de travail manuel mais globalement moins de mains d'œuvre. L'économie des charges compense la perte de revenu liée à la baisse de production : c'est une efficacité économique différente qui raisonne sur l'équilibre global . Elle me permet de conduire mon exploitation selon mes goûts, sans trop mobiliser mon épouse, on y gagne en qualité de vie. Et mon revenu est maintenu, voire augmenté.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

L'inquiétude, c'est le risque de manquer de nourriture : ce n'est pas sécurisant de ne rien avoir dans les silos ! L'herbe bien cultivée est très bonne en pâture, ce fut particulièrement vrai cette année. Je n'ai pas utilisé de silo d'été. Mais je n'arrêterai pas de cultiver du maïs pour l'hiver, j'envisage d'en réduire la surface à 14 ou 15 hectares en sécurité, et de compléter avec 1/3 d'ensilage d'herbe. Le zéro azote minéral sur prairie faisait aussi peur : au lieu d'amender les prairies, j'épands le lisier et le fumier sur le maïs.

Quels ont été les éléments déterminants pour étendre vos surfaces en herbe ?

Il faut d'abord avoir la ferme qui s'y prête, des surfaces en herbe suffisantes pour passer l'été sans maïs, avec si possibles des parcelles proches de l'exploitation. Le choix de la variété fourragère à cultiver est important. L'association du ray-grass à une légumineuse, le trèfle, est plus souple à exploiter : elle est adaptée aux parcelles humides de mon exploitation, produit bien sans apports d'azote, le trèfle prolonge la prairie si le ray-grass ne produit plus. Le ray-grass est planté sur les surfaces de cultures donc sur de bonnes terres qui produisent fortement. La culture de l'herbe, ça peut paraître simple, mais bien au contraire, ça demande de l'expérience et de la technicité pour garantir la production de lait et le revenu.

ACTUALITES DU S.A.G.E.

Renouvellement partiel de la Commission Locale de l'Eau : suite aux élections de mars 2008, l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2008 spécifie la nouvelle composition de l'instance (voir feuillet joint à cette lettre). Réunie le 8 décembre 2008, la CLE a élu son Président, Pascal ALLIZARD, son Vice-Président, Philippe SENAUX, son bureau et ses représentants au Comité Inter SAGE . En 2009, la CLE décidera de l'ambition et de la stratégie du schéma : des groupes techniques ont élaboré en 2008 différents scénarios de gestion chiffrés pour l'aider dans ses réflexions.

Graphisme : www.aprim-caen.fr–Rédaction, conception : Virginie MOREAU

S.A.G.E. ORNE AVAL—SEULLES

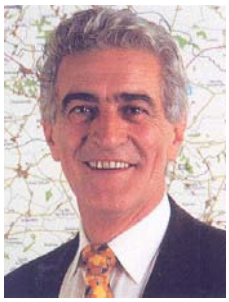

Concilier agriculture, développement du territoire et préservation des ressources en eau : un enjeu majeur de notre territoire !

Nouvellement élu président de la C.L.E., je compte poursuivre mon investissement avec vous dans la démarche de concertation initiée depuis maintenant 6 ans sur le bassin.

Les travaux du S.A.G.E. Orne aval - Seulles avancent et notre objectif en 2009 est de construire une politique responsable pour notre bassin versant.

Améliorer la qualité de nos ressources pour assurer la production d'eau potable, limiter les inondations pour aménager durablement notre territoire, sont des enjeux majeurs que nous avons mis en évidence. A nous d'y apporter ensemble des solutions.

A l'occasion de ce nouveau numéro de la Lettre des S.A.G.E., nous avons souhaité vous faire part d'initiatives prises par les collectivités locales visant à protéger nos ressources et notre territoire en adaptant les pratiques agricoles.

Utilisons ces exemples concrets pour construire ensemble notre bassin de demain !

Xavier LEBRUN,

Président de la C.L.E. Orne aval - Seulles

SAGE - ORNE AVAL-SEULLES
La gestion concertée de l'eau

©Communauté de Communes entre Thue et Mue

Programme de lutte contre l'érosion sur les bassins de la Thue et de la Mue

Suite aux dégâts générés par les fréquentes coulées de boues et inondations survenues sur leurs territoires, les Communautés de Communes entre Thue et Mue et Orival mettent en œuvre depuis 2006 un programme d'actions visant à lutter contre l'érosion.

Face aux problèmes récurrents d'érosion et d'inondation sur leurs territoires, les Communautés de Communes entre Thue et Mue et Orival se sont associées pour réaliser un diagnostic des bassins versants de la Thue et de la Mue qui a débuté en 2004. Cette étude a abouti à la proposition d'un programme d'actions visant à prévenir les phénomènes d'érosion, lutter contre les inondations et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau.

Sur la base de ce travail, les communautés de communes ont souhaité valoriser leur politique agro-environnementale par le biais des appels à projets nationaux du ministère de l'environnement pour la mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE). Leur projet a été retenu, leur permettant de bénéficier pour une durée de 5 ans des financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Basse-Normandie et du département du Calvados. Un technicien de formation agricole, Romain MASSU, a été embauché début 2006 pour animer la démarche et mettre en œuvre les mesures visant à réduire ces phénomènes de ruissellement.

La Thue et la Mue au sein du S.A.G.E. Orne aval - Seulles

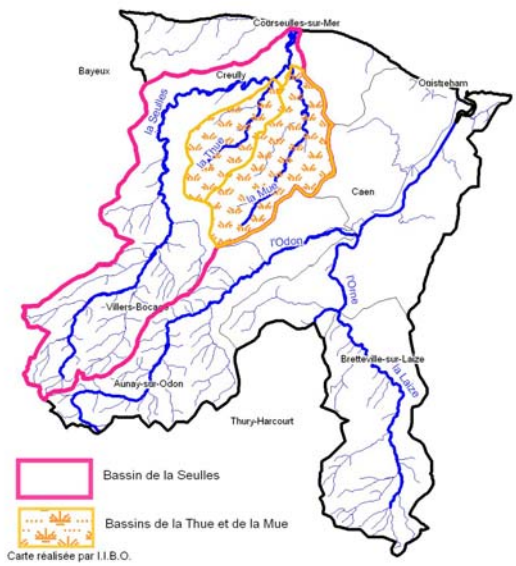

UNE DÉMARCHE À VALORISER POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU S.A.G.E.

Encourager les collectivités à travailler à l'échelle du bassin versant et à mettre en place des programmes d'actions basés sur la concertation locale pour répondre aux enjeux environnementaux de leur territoire, voilà un objectif visé pour la mise en œuvre des S.A.G.E..

Lutte contre l'érosion : une problématique transversale

Sur le bassin du S.A.G.E. Orne aval– Seulles, la lutte contre les inondations et le ruissellement, la restauration de la qualité des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable, la restauration de la fonctionnalité des milieux et l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau sont des enjeux majeurs mis en évidence dans le diagnostic. Ils trouvent en partie une réponse dans la démarche initiée sur les bassins de la Thue et de la Mue.

S.A.G.E. ORNE AVAL- SEULLES

Témoignage de Philippe DUPRE, président de la Communauté de Communes entre Thue et Mue.

Des problématiques dépassant l'échelle communale

« Les élus de communes de la Communauté de communes Entre Thue et Mue ont tous, à des degrés divers, pu constater l'impact des fortes pluies d'hiver parfois, mais plus souvent du printemps sous forme orageuse. Les terres peu couvertes encore ne retiennent rien et les rues, les maisons sont des réceptacles de torrents d'eaux boueuses. Tous, nous avons souffert de ces phénomènes et les citoyens se tournent alors vers des élus impuissants à leur petite échelle communale.

Dans un autre domaine, celui de la qualité de l'eau, les maires sont au premier rang pour constater la dégradation qualitative de la ressource aussi bien en matière de nitrates que de produits phytosanitaires présents en nombre et dont on ne connaît pas les interactions ; et les maires sont responsables de la qualité de leur eau de distribution !

L'échelle communale n'est donc pas apparue pertinente pour s'attaquer à ces graves problèmes. Tous, nous sommes tombés d'accord pour porter ces services à l'échelon intercommunal déjà plus pertinent. »

Une réponse collective

« La Communauté de communes Entre Thue et Mue a donc, dès sa création, pris en charge les problèmes et cela a commencé par de longues études, allongées par la complexité des dispositions administratives qui semblent parfois aller à l'encontre du but recherché. Malgré cette lourdeur bureaucratique, la multiplicité des intervenants, nous avançons peu à peu mais à mon goût et vu les besoins, pas assez vite. Espérons que la nature aura la patience de nous attendre ! »

Expérimentations agronomiques en partenariat avec le GEOPHEN et la Chambre d'Agriculture du Calvados.

Les bassins de la Thue et de la Mue étant également le siège de captages d'eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable, les expérimentations menées visent la réduction de l'infiltration des nitrates dans la nappe ainsi que les phénomènes d'érosion des sols.

En 2008, des tests d'infiltration dans les sols ont été menés selon le type de travail de sol et la couverture végétale.

En 2009, la mise en place de légumineuses durant l'interculture sera étudiée dans le but de «piéger» les nitrates et de préparer les sols au semis.

Pour plus d'infos, contacter Samuel HARDY à la Chambre d'agriculture du Calvados au 02.31.53.55.06 / s.hardy@calvados.chambagir.fr

Une conjoncture agricole influençant la mise en œuvre des actions

Suite à l'étude globale de bassin versant, un diagnostic plus fin a été réalisé sur des sous bassins prioritaires par le biais d'un questionnaire et de visites de terrain. Ce diagnostic a abouti à une carte des parcelles à risque d'érosion. C'est sur les parcelles présentant un risque fort d'érosion que les actions ont été tout d'abord mises en œuvre. L'objectif pour les années à venir est d'étendre ces actions au reste du bassin sur la base des résultats obtenus.

Le programme d'actions prévoyait la mise en œuvre :

- de Mesures Agri-Environnementales (MAE) comme l'implantation d'une couverture végétale sur sols nus en hiver, la gestion extensive des prairies, l'entretien des haies et talus, la réhabilitation de fossés,
- d'aménagements curatifs lourds comme la création de bassins de rétention des eaux,
- d'aménagements curatifs légers comme l'implantation de haies sur talus, la mises en place de bandes enherbées le long des fossés, la création ou la réhabilitation de fossés.

Des MAE peu attractives dans le Triangle d'Or

Romain MASSU, animateur de bassin, nous parle des difficultés qu'il rencontre sur le terrain. « Les bassins de la Thue et de la Mue sont situés dans une région agricole réputée comme ayant les meilleures terres agricoles d'Europe : le Triangle d'Or. Le contexte actuel étant favorable aux céréales et aux grandes cultures, les compensations financières allouées aux agriculteurs pour s'engager sur des MAE ne sont pas suffisamment attractives face aux contraintes associées. Il est donc difficile de proposer aux agriculteurs des MAE. Nous accentuons donc nos efforts sur les plantations de haies, la création de fossés avec l'aide financière du département dans le cadre de son Plan Agricole et Rural (PAR). Nous travaillons également en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados et le GEOPHEN sur des expérimentations in situ. »

Contacter Romain MASSU au 02.31.26.43.42 ou par mail :romainmassu@entrethueetmue.com

Les réalisations en quelques chiffres ...

Création d'un bassin de rétention de 1200 m³ à Lasson,

Plantation d'environ 1 km de haies

Création/réhabilitation d'environ 500 m de fossés

Modification de nombreuses entrées de champs

Mise en place de plus de 400 ha de couvert végétal sur sol nu en hiver, ...

ACTUALITES DU S.A.G.E.

La Commission Locale de l'Eau Orne aval - Seulles a été renouvelée entièrement suite aux élections de mars 2008, par arrêté préfectoral du 13 octobre 2008. Sa nouvelle composition est jointe à cette Lettre. Réunis le 13 novembre 2008, la CLE a élu son Président, Xavier LEBRUN, son Vice-Président, Patrick LEDOUX, son bureau et ses représentants au Comité Inter SAGE Dès le premier trimestre 2009, les membres de la C.L.E. auront à définir la future stratégie du S.A.G.E. sur la base de scénarios contrastés chiffrés, élaborés en 2008 suite au travail de groupes techniques.

L'année 2009 sera donc une année décisive pour la C.L.E., lui permettant de concrétiser le travail réalisé depuis 2003, date de lancement de l'élaboration du S.A.G.E., et de construire un avenir durable à son bassin.

Graphisme : APRIM, Rédaction/conception de ce feuillet : Sophie BUFFET

N°10 / MARS 2009

la lettre des S.A.G.E

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

S.A.G.E. ORNE AMONT - S.A.G.E. ORNE MOYENNE - S.A.G.E. ORNE AVAL-SEULLES

COMPOSITION DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU DES SAGE DE L'ORNE ET DE LA SEULLES

©Aprim d'après image source DIREN Basse-Normandie et IGN

S.A.G.E. Orne aval - Seulles et Orne moyenne
23 Boulevard Bertrand - B.P. 12
14035 CAEN Cedex
Tél : 02.31.57.15.76 - Fax : 02.33.57.15.75
Mél : sage.orne@cg14.fr
Animatrices : Mlles Virginie Moreau et Julie Mariton
Secrétariat : Mme Stéphanie Leclaire

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BASSIN DE L'ORNE
La gestion concertée de l'eau

S.A.G.E. Orne amont
Hôtel de Ville, Place du Docteur Couinaud
61200 ARGENTAN
Tél : 02.33.35.61.45 - Fax : 02.33.35.94.51
Mél : sage.orne-amont@orange.fr
Animatrice : Mme Marion Vécrin
Secrétariat : Mme Patricia Lepagneul

Site internet : www.sage-orne-seulles.fr

Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. Orne amont

Présidée par M. Pierre PAVIS

Arrêté préfectoral du 26 août 2008

Agir ensemble pour l'eau

1. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (16 membres)

CONSEIL REGIONAL DE BASSE NORMANDIE

- M. Jean CHATELAIS — Suppléant : M. Laurent BEAUVAIS

CONSEIL GENERAL DE L'ORNE

- M. Amaury de SAINT QUENTIN
- M. Jean-Louis CARPENTIER

REPRESENTANTS DES MAIRES DE L'ORNE

- M. Pierre PAVIS (Président de la C.L.E.)
- M. Jacques MARTINEAU (Vice-Président de la C.L.E., membre du Comité Inter-SAGE)
- Mme. Anne-Sophie BOISGALLAIS (Membre du Bureau de la C.L.E.)
- M. Eugène Loïc ERMESSENT
- M. Roger JOUADE
- M. Jean-Marie BISSON
- M. Marc RICHARD (Vice-Président de la C.L.E.)
- M. Jean-Claude DIONOT

REPRESENTANTS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES DE L'ORNE

- Syndicat Départemental de l'eau → M. Michel LERAT
- Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Normandie-Maine → M. Frédéric LEVEILLE
- S.I.A.E.P. de Vrigny-St Christophe le Jajolet-Fleure → M. Jean de PANAFIEU
- Communauté de Communes du Pays d'Argentan → M. Jean Kleber PICOT (Membre du Bureau de la C.L.E.)
- Syndicat d'études pour l'entretien de l'Orne → M. Patrick PITEL (Membre du Bureau de la C.L.E.)

2. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES (8 membres)

- Association « Orne Verte » → M. Claude SINEUX — Suppléant : M. José AUPOIS
- Association « Thouane Rivière Vivante et Sûre » → M. Raymond HERMANN — Suppléant : M. Daniel DUMESNIL
- Association « Fédération de l'Orne pour le Pêche et la Protection du Milieu Aquatique » → M. Christian MADELAINE (Membre du Comité Inter-SAGE) — Suppléant : M. Dominique BODIN
- Chambre d'Agriculture de l'Orne → M. Thierry CLEREMBAUX (Membre du Bureau de la C.L.E.) — Suppléant : M. Jean-Pierre FONTAINE
- Association « Comité de Liaison des Organisations de Consommateurs de l'Orne » (C.O.L.O.C.) → Mme Yvonne SERGENT (Membre du Bureau de la C.L.E.) — Suppléant : M. Michel VERON
- Association « Val d'Orne Environnement » → Mme Monique FOUREY — Suppléant : M. Marcel HAIRY
- Groupe d'Exploitation Hydraulique Ouest d'E.D.F. Energie → M. Roger SOUQUIERE — Suppléant : Mme Lénaik DERLOT (Membre du Bureau de la C.L.E.)
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Flers - Argentan → M. Lionel HAMON — Suppléant : M. Marc AGUIRREGABIRIA

3. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (8 membres)

- Préfecture de l'Orne → Monsieur le Préfet de l'Orne ou son représentant
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse Normandie (D.R.I.R.E.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados (D.D.A.F.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse Normandie (D.I.R.E.N.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Bocages Normands → Monsieur le Directeur de secteur ou son représentant
- Direction Départementale de l'Équipement de l'Orne (D.D.E.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Orne (D.D.A.S.S.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (O.N.E.M.A.) → M. Le Délégué Régional ou son représentant

S.A.G.E. SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. Orne moyenne

Présidée par M. Pascal ALLIZARD

Arrêté préfectoral du 16 octobre 2008

Agir ensemble pour l'eau

1. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

(27 membres)

CONSEIL REGIONAL DE BASSE NORMANDIE

- M. Yannick SOUBIEN — Suppléant : M. Laurent BEAUVAIS
- Mme. Sonia LAFAY — Suppléant : Mme. Denise FRANÇOIS

CONSEIL GENERAL DU CALVADOS

- M. Michel GRANGER
- M. Pascal ALLIZARD (Président de la C.L.E.)
- M. Paul CHANDELIER

CONSEIL GENERAL DE L'ORNE

- M. Hubert CHRISTOPHE
- M. Jean-Pierre SALLES (Membre du Bureau de la C.L.E.)
- M. Philippe SENAUX (Vice - Président de la C.L.E.)

REPRESENTANTS DES MAIRES DU CALVADOS

- Mme. Laurence SERRURIER
- M. Jacques GUYET
- M. Gérard LÉTOT (Membre du Bureau de la C.L.E.)
- M. Jean TURMEL
- M. Henri LENVOISE
- M. Daniel LIEGARD
- M. André QUINDRY

REPRESENTANTS DES MAIRES DE L'ORNE

- M. Hubert GOUSSET (Membre du Bureau de la C.L.E.)
- M. Jean-Louis LENGLINE
- M. Jean-Louis MARIE
- M. Pierre LION
- M. Yves MOUTY
- M. Stéphane GRAVELAT
- M. Jean-Luc LEPORTIER

REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX INTERCOMMUNAUX

- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Laize → M. Jean VANRYCKEGHEM
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Houlme → M. Jean-Claude LEBAILLY (Membre du Comité Inter-SAGE)
- Syndicat Départemental de l'eau → Mme. Michèle GUICHETEAU
- Communauté de Communes de la Suisse Normande → M. Christophe CARRANO (Membre du Bureau de la C.L.E.)
- Communauté d'Agglomération du Pays de Flers → M. Daniel CATTELAIN

2. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS

(15 membres)

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Calvados → M. Thierry LEMOIGNE — Suppléant : Mme. Florence THEREZE
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne → M. Lionel HAMON — Suppléant : Mme . Carole REMIGEREAU
- Chambre d'Agriculture du Calvados → M. Rémy LÉONARD — Suppléant : M. Robert de FORMIGNY
- Chambre d'Agriculture de l'Orne → M. Jean-Luc DELAUNAY (Membre du Bureau de la C.L.E.) — Suppléant : M. Franck DENIS
- Comité Départemental du Tourisme du Calvados → M. Philippe GAY
- Comité Départemental du Tourisme De l'Orne → M. Roland CAILLAUD
- Fédération de Pêche du Calvados → M. Gérard PAUL — Suppléant : M. Louis REMONDIERE
- Fédération de Pêche de l'Orne → M. Marcel AVICE — Suppléant : M. Jean-Claude DAVID
- Ligue de Normandie de Canoë-Kayak → M. Patrice VOLARD (Membre du Bureau de la C.L.E.) — Suppléant : M. Alexis CLAVREUL
- Association Rivières et Bocages de Basse-Normandie → M. Michel HORN (Membre du Comité Inter-SAGE) — Suppléant : M. Louis VENUTO
- Association Faune et Flore de l'Orne → Mme. Nicole LOTTIN — Suppléant : M. Charles DARPENTIGNY
- Comité de Liaison des Organisations de Consommateurs du Calvados (C.O.L.O.C.) → Mme. Françoise LEPRINCE — Suppléant : Mme. Liliane MAINCENT
- Comité de Liaison des Organisations de Consommateurs de l'Orne (C.O.L.O.C.) → Mme Yvonne SERGENT (Membre du Bureau de la C.L.E.) — Suppléant : M. Michel VERON
- U.F.C. Que Choisir → M. Gérard BECHET — Ou son représentant
- Électricité de France → M. Roger SOUQUIERE — Suppléant : Mme Lénaik DERLOT

3. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (12 membres)

- Préfecture de la Région d'Ile de France, coordonnateur de Bassin Seine-Normandie → Monsieur le Préfet ou son représentant
- Préfecture de l'Orne → Monsieur le Préfet de l'Orne ou son représentant
- Préfecture du Calvados → Monsieur le Préfet du Calvados ou son représentant
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne (D.D.A.F.) →Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados (D.D.A.F.) →Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Orne (D.D.A.S.S.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados (D.D.A.S.S.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Départementale de l'Équipement du Calvados (D.D.E.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse Normandie (D.I.R.E.N.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement D.R.I.R.E. →Monsieur le Directeur ou son représentant
- Agence de l'Eau Seine-Normandie, Direction Bocages Normands → Monsieur le Directeur de secteur ou son représentant
- Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (O.N.E.M.A.) → M. Le Délégué Régional ou son représentant

Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. Orne aval - Seulles

Présidée par M. Xavier LEBRUN

Arrêté préfectoral du 13 octobre 2008

Agir ensemble pour l'eau

1. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEUR GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (20 membres)

CONSEIL REGIONAL DE BASSE NORMANDIE

- M. Philippe BONNEAU
- Mme. Josiane LOWY

CONSEIL GENERAL DU CALVADOS

- M. Claude HAMELIN
- M. François de BOURGOING
- M. André LEDRAN

REPRESENTANTS DES MAIRES DU CALVADOS

- M. Jacques LEROUX
- M. Jean-Claude DEBAUDRE
- M. Olivier PAZ
- Mme. Michèle MAUGEAIS
- M. Hubert PICARD
- M. Xavier LEBRUN (Président de la C.L.E.)
- M. Patrick LEDOUX (Vice-Président de la C.L.E.)
- M. Christian MARIE (Membre du Bureau de la C.L.E.)
- M. Alain YAOUANC (Membre du Bureau de la C.L.E. et du Comité Inter-SAGE)
- M. Claude LECLERE

REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer → M. Ernest HARDEL
- Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son bassin versant → M. Paul CHANDELIER
- Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen → M. Rudy L'ORPHELIN
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seulles → M. Jean-Claude BERON
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val-de-Fontenay → M. André PREVERT

2. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS (10 membres)

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen → M. le Président ou son représentant
- Chambre d'Agriculture du Calvados → M. le Président ou son représentant
- Comité Régional des Pêches de Basse-Normandie → M. le Président ou son représentant
- Comité Régional de Canoë Kayak de Normandie → M. le Président ou son représentant
- l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir de Caen → M. le Président ou son représentant (Membre du Bureau de la C.L.E. et du Comité Inter-SAGE)
- Association des Riverains de l'Orne « Louvigny anti-crues » → M. le Président ou son représentant
- Syndicat Départemental de la Propriété privée Rurale du Calvados → M. le Président ou son représentant
- Fédération des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados → M. le Président ou son représentant (Membre du Bureau de la C.L.E.)
- Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (C.R.E.P.A.N) → Mme. La Présidente ou son représentant
- Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières « Truite-Ombre-Saumon » → M. le Délégué Régional de Basse-Normandie ou son représentant

3. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (10 membres)

- Préfecture de la Région d'Ile de France, coordonnateur de Bassin Seine-Normandie → Monsieur le Préfet ou son représentant
- Préfecture de La Région Basse-Normandie, Préfecture du Calvados → Monsieur le Préfet de la Région Basse-Normandie ou son représentant
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados (D.D.A.F.) → Madame la Directrice Départementale déléguée ou son représentant
- Direction des Affaires Maritimes du calvados → Monsieur le Directeur Départemental ou son représentant
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados (D.D.A.S.S.) → Madame la Directrice ou son représentant
- Direction Départementale de l'Équipement du Calvados (D.D.E.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse Normandie (D.I.R.E.N.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse Normandie (D.R.I.R.E.) → Monsieur le Directeur ou son représentant
- Agence de l'Eau Seine-Normandie → Monsieur le Délégué Régional ou son représentant
- Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (O.N.E.M.A.) → M. Le Délégué Régional Bretagne, Basse-Normandie ou son représentant